



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Richard VEGA, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 16 **Présents** : 12 **Votants** : 12 + 2 pouvoirs

Présents : Richard VEGA, Sandrine MAUBROU, Didier BERNARDIN, Guillaume PERROT, Jacques NICOLAU, Anicette MAREINE, Éric FAYE, Raymond ROUX, Jean-Paul HENNEQUIN, Béatrice FÉOUX, Frédéric DUÉE, Jérémie LE COZ.

Pouvoirs : de Maryse MERCIER à Richard VEGA, de Sylvette FAURE à Jean-Paul HENNEQUIN.

Absentes excusées : Maryse MERCIER, Sylvette FAURE, Pascale CHALAFFRE, Marie-Pierre SULTANA.

Secrétaire de séance : Jacques NICOLAU

Richard VEGA, Maire, ouvre la séance à 20h38.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

⇒ **Séance du 18 septembre 2025 :**

✓ **Examen et vote du procès-verbal :**

Richard VEGA, Maire, demande s'il y a des remarques complémentaires de la part des membres du Conseil Municipal concernant le PV de la précédente réunion du 18 septembre 2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.**

✓ **Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal.

DÉCISION 2025-05 - Demande de subvention FIC – TRAVAUX de rénovation bâtiment public (FOYER RURAL) - Plan de financement définitif

⇒ **Réf : Délibération n° 2025_10_16_01**

✓ **Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de Mond'Arverne Communauté**

Richard Vega, Maire, expose au Conseil Municipal que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagée entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un Plan De Mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOM visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert, à terme, de la compétence mobilité au syndicat.

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy-de-Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarii de mise en œuvre :
 - 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
 - ✓ Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
 - ✓ Un calendrier prévisionnel de déploiement

Synthèse scénario d'offres :

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés	9	Création d'une aire de covoiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X

et/ou solidaires	11	Expérimentation d'un service de covoiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du covoiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

** actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC.*

M. le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du Code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié joint en annexe.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix contre et 6 abstentions :

- **ÉMET un avis défavorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté.**
- **Les élus sont conscients que les enjeux de mobilité se concentrent essentiellement dans les pôles structurants mais s'interrogent sur le peu d'actions pour certaines communes du territoire, dont Mirefleurs.**
- **Les élus considèrent que les conditions de mise en œuvre effective des actions ne sont pas clairement lisibles et s'interrogent sur la capacité financière de la collectivité à mener à bien ces actions.**
- **La commune note le choix de Mond'Arverne Communauté de la délégation de compétence et s'inquiète sur le manque de représentativité du territoire au sein d'une instance comme le SMTC-AC, ainsi que du coût futur de ce transfert de compétence.**

⇒ Réf : Délibération n° 2025_10_16_02

✓ Renouvellement de l'adhésion au service de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Richard Vega, Maire, rappelle que la commune dispose d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme concernant la mission relative à l'assistance retraites.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité locale, les conditions d'exercice de la mission relative à l'assistance retraites. Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- Le contrôle des dossiers de rétablissement au Régime général, instruits sous format papier, par la collectivité locale,
- Dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **DÉCIDE d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, pour une durée de 3 ans,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**
- **VALIDE l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.**

⇒ Réf : Délibération n° 2025_10_16_03

✓ **Décision Modificative n° 2 Budget principal**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 500.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681 : Dot. Aux amort. aux dépréc. et aux prov.-ch	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2802 : Amort.frais études, élabor., modif et révis.doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	90 377.74 €	0.00 €
R-2803 : Amort.frais études, recherches et dév.et frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 840.00 €
R-28041512 : Amort. Subv GFP de rattach. – bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 195.75 €
R-2804182 : Amort. Subv org. Publics divers. – bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 297.42 €
R-2804183 : Amort. Subv org. Publics divers. – Projets infrastr. Intérêt national	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 137.00 €
R-281538: Amort. autres réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137.83 €
R-28157 : Amort. matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 835.00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 956.00 €
R-28183 : Amort. matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 978.74 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	90 377.74 €	90 377.74 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 200.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 200.00 €	1 200.00 €	90 377.74 €	90 377.74 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.

Informations diverses :

- **Prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 20 novembre 2025 à 20h30.**

Après échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.

Fait à Mirefleurs, le 22 octobre 2025